

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 mars. — Le bill de réforme a passé, à la troisième lecture à la chambre des communes, à une majorité de 116 voix. 355 ont voté pour et 239 contre.

Note du rédacteur. — Le bill de réforme a passé dans le mois de septembre dernier à une majorité de 109 voix seulement.

— L'Times annonce que le bill passera dès la seconde lecture, à la chambre des pairs, à une majorité de 15 voix.

FRANCE.

Paris, le 23 mars. — On lit ce matin dans le *Moniteur* l'ordre du jour suivant adressé à l'armée.

LE MINISTRE DE LA GUERRE À L'ARMÉE.

L'ordre public a été troublé à Grenoble dans les journées des 11, 12 et 13 de ce mois. Le 35^e régiment de ligne chargé de le rétablir a parfaitement rempli son devoir. Sa conduite a été telle qu'on pouvait l'attendre du bon esprit et de l'excellente discipline qui distinguent tous les régiments de l'armée. Le roi a ordonné que des témoignages de sa satisfaction fussent adressés au 35^e.

S. M. n'a point approuvé que ce régiment fût retiré de Grenoble. Le lieutenant-général Delort, commandant supérieur de la 7^e division militaire, a reçu l'ordre de le faire rentrer dans la ville avec les autres troupes qui y sont dirigées. Aucune sorte de transaction relative au 35^e régiment n'avait été et n'avait pu être faite entre de prétendus députés de Grenoble, et l'autorité supérieure militaire; elle a désavoué formellement.

Les auteurs d'anarchie qui ont excité le soulèvement des 11, 12 et 13 mars, poursuivis par la justice, répondront devant elle de leur conduite et de leurs criminels projets. La cour royale de Grenoble a évoqué la connaissance de cette affaire; elle vengera la loi et la société des outrages qui leur ont été faits.

Digne de la confiance du roi, l'armée a prouvé qu'elle ne cessera jamais de la mériter, par sa discipline et son exactitude à remplir tous les devoirs qui lui sont imposés. Elle sera toujours prête à combattre les ennemis qui menaceraient l'indépendance de la patrie et les factieux qui tenteraient de renverser les lois ou de troubler la tranquillité publique.

Soldats! Depuis le jour où le drapeau national vous a été rendu, vous n'avez cessé de l'honorer par votre dévouement, votre courage, votre discipline; vous avez entouré le trône et les institutions de juillet d'un rempart au pied duquel les partis sont venus expirer.

Soldats! le roi et la France vous en remercient.

Paris, le 22 mars 1832.
Le ministre de la guerre, maréchal duc de DALMATIE

— M. le maréchal duc de Trévise est parti hier à huit heures du matin pour la Russie.

— La chambre des pairs a adopté, dans sa séance d'hier, à 80 billets oui, contre 30 billets non et 3 billets blancs, la proposition Bricqueville, renvoyée de nouveau par la chambre des députés, et relative au bannissement des Bourbons de la branche aînée. Aucune discussion n'a eu lieu, et la chambre a voté immédiatement sur le rapport de la commission, qui proposait l'adoption à l'unanimité.

— Au sujet d'un article du *Courrier français* annonçant, comme le *Courier* de Londres l'avait fait il y a quelques jours, l'évacuation simultanée des États-Romains par les Français et les Autrichiens, le *Messenger* croit les *Courrier français* et *anglais*, cette fois-ci, informés inexactement.

— Le mémoire de M. de La Mennais a été remis par le pape à une commission de théologiens, M. de St.-Aulaire, auquel M. de La Mennais a dû s'adresser pour être introduit auprès de S. S., lui a refusé ce service.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 23 mars. — La séance est ouverte à midi et demi.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des articles du budget du ministère des affaires étrangères.

CHAPITRE IV.

Article unique, Frais de voyage des agens du service extérieur et frais de courriers, 30,000 fl. Adopté.

CHAPITRE V.

Article unique, Frais à rembourser aux agens de service extérieur, 15,000 fl. Adopté.

CHAPITRE VI.

Article unique, Commission de liquidation et de démarcation, et dépenses imprévues, 50,000 flor.
La section centrale propose une réduction de 20,000 fl.
La somme de 50,000 fl. est accordée.

TITRE V. — Ministère de la marine.

CHAPITRE I^{er}. — Administration centrale.

Art. 1^{er}. Personnel, à l'exception du ministre et du secrétaire-général, 6500 fl.

La section centrale propose une réduction de 1500 fl.
La somme demandée par le ministre est accordée.

Art. 2. Matériel, 3,100.
La section centrale propose une réduction de 1600 florins. Le ministre des affaires étrangères y consent. — Elle est adoptée.

CHAPITRE II. — Service des ports et des côtes.

Art. 1. Personnel, 2050 fl.
M. Rogier donne des renseignements sur la manière dont l'ancien gouvernement exerçait le droit de pilotage. (Nous donnerons demain son discours.)

M. Osy engage le ministre des affaires étrangères à veiller à la stricte exécution de l'article du traité de paix relatif au droit de pilotage, car tout commerce deviendrait impossible à Anvers, si les Hollandais se l'arrogeaient. Il fait observer à M. Rogier que ce n'est par d'après le nombre des navires, mais, d'après le tonnage, qu'il faut juger de l'importance du commerce. Nous recevions environ 50 vaisseaux, venant des Indes, de 700 à 800 tonneaux; nous ne recevons aujourd'hui de l'Angleterre et de l'Amérique que de petits navires, et les autres ne voyagent plus. M. Rogier parle d'un chemin en fer, mais son existence est encore un problème; il faudra d'ailleurs bien des années avant qu'il soit achevé.

L'art. 1 est adopté.
Art. 2. Matériel 3673 fl.

La section centrale propose une réduction de 800 fl.
M. le ministre des affaires étrangères admet la réduction de cette somme qui devait servir pour l'éclairage et l'entretien des fanaux qui ont été entrepris à bon marché depuis la présentation du budget.

L'art. 2 est adopté avec la réduction.
Art. 3. Frais éventuels pour le service des ports et des côtes: 12,900.

La section centrale propose une réduction de 2000 fl.

M. le ministre des affaires étrangères: La section centrale avait demandé que le service sanitaire fût fait par les canonnières; il est à remarquer que si on veut s'en servir, chaque équipage coûtera 3,700 fl. par an, tandis que le service de la quarantaine ne coûte actuellement que 800 fl. à l'état. Au lieu d'approuver la réduction, je crois devoir demander une augmentation pour l'établissement de deux nouvelles barques dans l'Escaut, vivement réclamé par le commerce. Elles coûteront 5,280 fl. Il faudra y ajouter une somme éventuelle de 2000 fl. pour frais d'entretien et réparation d'avaries.

M. A. Rodenbach: On se plaint de ce que le service de la quarantaine soit plus sévère chez nous qu'en France; il me semble que nous ne devons pas plus craindre le choléra que les Français ne le craignent.

M. le ministre des affaires étrangères: Les mesures qui ont été prises ont été les mêmes qu'en France, mais il est à remarquer qu'elles ont été modifiées à Calais et à Dunkerque. Une correspondance s'est engagée à ce sujet entre notre gouvernement et le gouvernement français, et le seront de part et d'autre.

L'art. 3 du chapitre II, les propositions de majorations faites par le ministre et le chapitre III sont renvoyées à la section centrale.

Après l'adoption des deux premiers articles du chapitre IV relatifs au matériel et au personnel des brigantins, M. Serruy demande à quel usage ces navires sont destinés.

M. le ministre des affaires étrangères: Ils sont spécialement destinés au service de la douane.

M. Serruy: Alors il ne faut les armer que comme de simples bâtimens de commerce. Il ne faut pas d'officiers de marine militaire.

M. le ministre des relations extérieures: Ils se sont rendus à l'appel adressé par le gouvernement provisoire à tous les officiers belges qui se trouvaient à l'étranger. Ils ont été nommés, il faut les utiliser.

Les chapitres V et VI sont renvoyés à la section centrale.

M. Gendebien soumettra à cette section la question de savoir s'il ne conviendrait pas de voter des fonds pour créer une marine militaire dont le pays produit les matériaux. Si nous l'avions fait dès l'année dernière, dit-il, nous pourrions au besoin inquiéter fortement les Hollandais dans l'Escaut.

Séance du 24 mars. — La séance est ouverte à midi trois quarts.

L'ordre du jour est la discussion des allocations relatives aux prisons et à la sûreté publique transférées du budget du ministère de l'intérieur à celui de la justice.

Une augmentation de 26,500 fl. est proposée du chef de ce transfert à l'art. 2 du chapitre du budget du ministère de la justice, qui concerne les traitemens des employés.

Les sommes demandées par le ministre sont adoptées.
La majoration de 3000 fl. proposée à l'art. 3, relatif au matériel, l'est également.

CHAPITRE VIII.

Art. 1^{er}. Frais d'entretien et nourriture des prisonniers, 345,000 fl.

M. Ch. de Brouckere pense qu'une somme aussi forte ne sera pas nécessaire; il fait remarquer que l'on ne fait pas entrer en ligne de compte les pistoles et les bénéfices que l'on doit avoir faits jusqu'ici sur les fournitures d'objets d'équipemens pour l'armée.

L'article est adopté.
Art. 2. Traitemens, salaires et frais de bureau, 109,000 fl. — Adopté.

Art. 3. Frais de constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtimens, du mobilier, etc., 90,000 fl.

M. Ch. de Brouckere fait remarquer qu'à la conclusion de la paix, plusieurs de nos forteresses deviendront villes ouvertes et que les casernes qui s'y trouvent pourront être converties en prisons, moyennant quelques légers changemens.

Après une discussion qui offre peu d'intérêt, M. le ministre de la justice propose de réduire l'allocation à 50,000 florins.

M. Osy propose la rédaction suivante:
Art. 3. Réparation, entretien des bâtimens et du mobilier, et loyer, 30,000 fl. — Adopté.

La séance est levée à 4 heures, la discussion de l'art. 4 est remise à lundi à midi.

SÉNAT.

Séance du 23 mars. — La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Rodés donne lecture d'une lettre de M. Massé, par laquelle ce sénateur prévient qu'une maladie l'empêche d'assister aux séances de l'assemblée.

M. le baron Dubois, rapporteur des pétitions, a la parole; il propose le renvoi au ministère de l'intérieur et au bureau des renseignemens, de la pétition d'un grand nombre d'habitans de Molembais qui demandent leur séparation d'avec la commune de Celles.

Adopté sans observation.

M. de Rouillé rappelle qu'au mois de décembre dernier une pétition de la commune de Bon-Secours fut renvoyée au ministère de l'intérieur, avec demande de renseignemens, que depuis lors, on n'en a plus entendu parler. Il croit qu'il serait bon d'en écrire au ministre pour la lui rappeler.

M. le président: En l'absence du ministre, je erois devoir répondre qu'il me paraît difficile, vu les formalités administratives voulues par la loi (il les énumère), que le ministre puisse avoir déjà une réponse à faire sur cette pétition.

M. de Rouillé insiste sur sa motion. Il en sera écrit au ministre.

M. le baron Dubois continue: Le conseil de régence de Liège, envoie au sénat des observations sur l'enseignement et en faveur de la conservation de l'université dans sa ville où elle a déjà rendu de grands services à l'instruction.

Vu l'importance de la question, la commission a cru devoir ne présenter aucune opinion et se borner à proposer un simple renvoi à la commission chargée par S. M. d'un travail sur l'instruction, et au bureau des renseignemens.

M. le président : La commission dont parle le rapporteur n'existe plus ; elle a terminé son travail. L'assemblée veut-elle renvoyer la pétition au ministre de l'intérieur ?

Le renvoi au ministre et le dépôt au bureau des renseignements sont prononcés.

M. de Rouillé fait un rapport sur l'élection de M. le comte J. de Baillet, nommé sénateur par les électeurs du district de Bruxelles, en remplacement de M. Beyts décédé. La commission en propose l'admission à l'unanimité.

Aucune réclamation ne s'élève ; M. le comte J. de Baillet est proclamé sénateur.

Il est absent ; il lui en sera écrit.

La séance est levée et renvoyée à lundi, à 2 heures.

Bruxelles, le 25 mars. — L'ordre est donné par le ministre de la guerre de pousser activement de nouveaux travaux de fortifications autour de Liège. L'approvisionnement des deux forteresses de cette ville va être augmenté.

L'escadron des guides royaux va être renforcé. (C.)

— On dit que M. Lejeune, avocat, ex-secrétaire de la commission de sûreté à Gand, remplace par intérim M. Camille de Smet, dans sa place de commissaire de district d'Audenarde.

Le *Courrier* d'avant-hier a trouvé bon d'appeler l'attention publique sur un article du *Mémorial*, où l'on examine les chances d'une ratification générale et prochaine du traité du 15 novembre. Avec sa perspicacité habituelle, le *Courrier* a trouvé, dans quelques considérations purement hypothétiques, la preuve que le *Mémorial* a appris des choses que lui, *Courrier*, ne connaît pas encore !

C'est peut-être la première fois que le *Courrier*, si bien informé par sa correspondance d'Angleterre et d'Allemagne, confesse ne pas tout savoir.

Puisque le *Mémorial* a mis le *Courrier* en émoi, nous voulons bien lui dire qu'il n'y a rien dans notre article de tout ce que son imagination y a vu, et que nous n'avons pas plus avant-hier, que nous n'avons aujourd'hui, de raisons pour ne point croire à un prochain et pacifique arrangement de nos affaires.

Après cela, permis au *Courrier*, après avoir reproduit quelques lieux communs sur notre position personnelle, de parler ironiquement de ton belliqueux du *Mémorial*. Il y a des gens qui veulent la paix à tout prix, ce sont des poltrons ; il y a des gens qui veulent la guerre à tout prix, ce sont des fous. Les hommes du *Mémorial* n'ont jamais aimé les extrêmes. Fermeté et modération, telle est leur devise en politique extérieure et intérieure. Appelez encore cela, si vous voulez, du *niatis juste-milieu* ; soit, les mots ne nous font pas peur.

Nous pensions que le *Courrier* se respectait assez pour ne pas adopter les formes des journaux salariés par l'ex-roi, en substituant des noms propres au titre d'une feuille publique. Nous nous trompions. (*Mémorial*.)

Le *Nouvelliste* en transcrivant notre *Pots-scriptum* du 19, relatif à la déclaration faite par lord Palmerston et par M. de Talleyrand, que si les ratifications n'étaient pas arrivées le 31 mars la conférence serait dissoute, ajoute :

« Comme nos journaux vont s'emparer de cette nouvelle, à laquelle le caractère modéré de la feuille que nous citons pourrait donner quelque crédit, nous nous empressons de le démentir. Personne dans le monde diplomatique, n'a entendu parler de la démarche que l'on prête à notre ambassadeur. Lord Palmerston, pas plus que M. de Talleyrand n'a eu à faire une pareille déclaration, parce que l'état des négociations, loin de mettre aucune des deux puissances signataires dans une pareille nécessité, les autorise, au contraire, à attendre avec une entière confiance les ratifications de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, enfin tout ce qui doit compléter l'œuvre de la conférence. Nous croyons même pouvoir assurer que le dénouement favorable de cette affaire n'a jamais été plus prêt de s'accomplir, et que la paix intérieure qui importune nos factions, et qu'elles s'efforcent chaque jour d'ébranler, est destinée à se remettre au plus tôt par l'heureuse influence de la paix intérieure, fortifiée des garanties nouvelles des ratifications et de la réforme. »

C'est avec plaisir que nous consignons ici, les assurances du *Nouvelliste* et même son démenti, et

nous nous trouverons fort heureux d'avoir été trompés dans nos informations. (*Idem*.)

DU QUITUS DE M. CHAZAL.

La cour des comptes vient d'envoyer à M. Félix Chazal, ex-intendant-général de la guerre, son arrêté en date du 24 février, par lequel elle lui donne décharge entière et complète de toute sa gestion, pendant les quatre premiers mois de notre révolution, pour l'administration générale de notre nouvelle armée.

La cour, après avoir longuement examiné tous les comptes relatifs à la gestion de M. Chazal, en sa qualité d'intendant-général, a enfin répondu solennellement à toutes les honteuses calomnies que l'envie et l'esprit de parti s'étaient efforcés de déverser sur l'homme courageux et intègre qui s'est acquis, depuis la révolution, des droits incontestables à l'estime et à la reconnaissance des Belges. Déjà MM. Gendebien, Lardinois et le ministre de Brouckere ont fait entendre, à la tribune nationale, des paroles de justice en faveur de l'ex-intendant-général de la guerre.

Si M. Chazal n'avait pas bien mérité de la Belgique par des actes de dévouement et de courage que quelques hommes puissants affectent d'oublier aujourd'hui, si nous ne croyions nécessaire et juste de réhabiliter au-delors une révolution que l'on s'efforce inutilement de rabaisser, de faire voir en toute occasion que si les hommes qui dans les moments de crise et de danger se sont hardiment emparés du timon des affaires, n'ont pas toujours su prendre le parti le plus avantageux, n'ont pas toujours déployé ces rares talents qui font l'homme d'état et le législateur, du moins pour la plupart, ils étaient dévoués, probes, pleins d'énergie et de patriotisme. S'il était moins vrai que justice, même tardive, est toujours due à ceux-là surtout qui, après avoir fait tout leur devoir, ont été récompensés par la calomnie, nous aurions pu regarder comme intempestive une réputation nouvelle des perfides insinuations auxquelles M. Chazal a été en butte ; nous nous serions abstenus d'appeler le mépris public sur des outrages auxquels M. Chazal n'a voulu répondre que par l'acte solennel que la cour des comptes vient de lui transmettre.

M. Chazal est établi depuis longues années en Belgique, où il était venu, dès 1816, avec son père, qui subissait l'exil auquel on avait condamné le plus part des conventionnels. C'est en grande partie au dévouement de M. Chazal, que l'on doit la reddition de Mons, quelques jours après les combats de septembre. Il fallait s'assurer de quel que place forte, et de Mons surtout, qui permit l'entrée libre des secours que nous avions droit d'attendre de la France de juillet. La ville était au pouvoir des Hollandais : M. Chazal, n'écouter que son patriotisme, s'introduisit dans la place, s'acquitta courageusement de sa mission, fut arrêté ; et sur le point d'être fusillé, il sut intimider par sa noble fermeté le général Howen, qui s'osa pas s'exposer à la vengeance du peuple. Et, en effet, on sait comment, dès le lendemain, le général hollandais et tous ses officiers furent faits prisonniers par M. Chazal même, et amenés à Bruxelles. Quand les canons et les bombes des Hollandais semaient dans Anvers l'incendie et la mort, ce fut encore M. Chazal qui fut chargé de la difficile négociation de faire cesser cet acte horrible de vengeance, et de traiter de l'armistice. Une capitulation fut conclue et Anvers fut sauvée.

Lorsqu'au mois d'août dernier, l'ennemi, abusant de notre confiance en la diplomatie, se jeta impudemment sur nos troupes dispersées, M. Chazal se rendit immédiatement au poste de l'honneur et du danger ; il se mit à la tête des chasseurs liégeois en Flandre, et contribua beaucoup à préserver les provinces de l'ouest de l'invasion hollandaise.

Quand M. Chazal consentit, à la sollicitation des membres du gouvernement provisoire, à se charger de l'intendance générale de l'armée, c'était le 29 septembre, quand les Hollandais étaient encore aux portes de Bruxelles, quand il n'y avait ni administrateurs, ni archives, quand il fallait tout organiser, tout refaire, et certes il y avait du courage alors à entreprendre une tâche aussi difficile, aussi ingrate, et devant laquelle reculaient, encore un mois, après les plus anciens administrateurs. Si la reconnaissance et l'honneur ne suffisent pas pour étouffer la voix de l'envie, que la prudence la plus vulgaire lui impose au moins le silence. Des jours de révolution et de danger peuvent se reproduire : alors où trouverons-nous encore le dévouement, le courage désintéressé, quand nous ne leur aurons montré, au bout de la carrière, que la calomnie et l'outrage pour prix de leurs bienfaits ? (*Indépendant*.)

CHEMIN EN FER DE BRUXELLES A ANVERS

Nous apprenons de source certaine qu'une demande en concession pour l'exécution d'un chemin à ornieres de Bruxelles à Anvers, a été adressée au gouvernement par une société de capitalistes de ces deux villes.

Par cette route qui sera directe, la distance sera parcourue en moins de deux heures et à un prix inférieur à celui des diligences.

Le tarif du transport des marchandises pour les huit lieues étant de 4 florins par tonneau de 1000 kilogrammes.

Cette nouvelle communication ne nuira en rien au canal de Bruxelles, le tonneau étant transporté par la voie d'eau à moins de 1 fl. 80 c.

Un embranchement à la hauteur de Malines, liera cette route à celle projetée d'Anvers à Liège et à Cologne. (*Journal d'Anvers*.)

LIÈGE, LE 26 MARS.

Le *Moniteur* contient deux arrêtés royaux du 15 de ce mois, par l'un desquels la démission de ministre de M. Ch. de Brouckere, aide-de-camp du roi, est acceptée avec remerciement pour les services par lui rendus à l'état ; et dont le second confère à M. Félix de Mérode la signature des pièces qui concernent le département de la guerre.

— M. Derape, président du tribunal de Tournay, vient d'être élu sénateur en remplacement de M. Léopold Lefebvre.

— Les frais de route et de séjour pour l'inspection des athénées et des collèges viennent d'être fixés à 1 fl. par lieue et 5 fl. par jour. Les inspections n'auront lieu qu'en vertu d'une autorisation du ministre de l'intérieur.

— M. Sterckx, récemment nommé à l'archevêché de Malines, a reçu ses lettres de Rome, le 23 de ce mois.

— On écrit de Lille, 23 mars :

« Une dépêche télégraphique datée de Paris, 23 mars, à quatre heures du soir et adressée par le président du conseil des ministres, à M. le préfet du Nord, porte ce qui suit :

« Monsieur le préfet, le 35^e régiment est rentré à Grenoble d'après les ordres du roi, et la plus grande tranquillité y règne ; la garde nationale a été dissoute.

« Le ministre de la guerre a publié un ordre du roi au 35^e régiment, et il encourage l'armée à continuer de prêter main-forte à la loi contre les factieux, partout où ils pourraient se présenter. » (*Voir plus haut nouvelles de Paris*.)

— Le *Courrier de la Meuse*, dans un article sur l'influence attribuée au catholicisme, contient l'article suivant :

« Nous ne nions pas que des catholiques imprudens et peu sages puissent chercher à exercer une influence inconstitutionnelle, et il n'est pas impossible que l'un ou l'autre des faits signalés à ce sujet soit véritable. Qu'on fasse connaître les coupables, qu'on les punisse, s'ils ont commis quelque délit, nous ne saurions y trouver à redire. La constitution est faite pour tout le monde, et nous ne sommes pas assez insensés pour prétendre jouir seuls des libertés qu'elle consacre. »

— Une lettre adressée au *Courrier de la Meuse* publie un fait très-honorable pour M. le vicomte Charles Vilain XIII de Leuth.

Depuis le mois de novembre dernier, il fait distribuer chaque semaine, aux indigens de diverses communes, une telle masse de bois scié, que le salaire seul des ouvriers employés à cet effet, dépasse 30 florins par semaine.

On ne saurait donner trop de publicité à de pareils actes de générosité.

— On écrit de Hasselt :

« On vient de déposer en nos murs, environ soixante ballons contenant du thé, du tabac en poudre, du tabac haché, etc. ; (évalués ensemble à fl. 2,000), saisis par les employés de la petite, mais infatigable brigade de Hamont. »

— Le gouvernement vient de faire acheter chez M. Lanckman, jardinier à Gand, la quantité de 120 mille pieds de mûriers de plusieurs âges, qu'il a fait expédier par parties dans diverses localités du royaume.

— On écrit de Nienport que deux vaisseaux ont péri non loin du port de cette ville. Les flots amenèrent la cargaison au rivage. Un piquet de gendarmes y stationne pour empêcher qu'on ne touche à ces objets ; de peur qu'ils ne communiquent le choléra.

— On mande de Bruges, le 23 ; que les Hollandais ont permis à leurs cultivateurs d'exploiter leurs terres, situées sur le territoire belge ; de même qu'il est permis à ceux de la Belgique, de cultiver les leurs, situées sur le territoire hollandais.

— La nouvelle de la formation d'une nouvelle batterie d'artillerie à cheval en Hollande ne se confirme pas.

— Le Journal de Coblenz du 11 mars mande qu'il y a eu dans cette garnison des congés considérables dans le 25^e régiment, de même que dans les 28^e et 29^e d'infanterie (ce dernier est à Sarlouis.)

— Cette année, en Russie, quelque changements auront lieu, conformément à un ordre souverain, dans l'empreinte des monnaies d'or et d'argent.

— L'escadre égyptienne, rentrée à Alexandrie pour y réparer les dommages soufferts sur les côtes de Syrie, a repris la mer. Méhémed-Ali compte avoir renforcé de quinze mille hommes son armée de Syrie par les levées qui s'opèrent en ce moment. Il a déjà fait partir par le retour de la Haute vers Saint-Jean-d'Acre, les 600 pionniers revenus de Luxor après avoir abattu l'obélisque dont le vice-roi d'Égypte fait présent à la France.

— On peut réduire à deux principaux griefs les raisons qui ont engagé le vice-roi d'Égypte à faire la guerre au pacha de St.-Jean-d'Acre : le premier, c'est que celui-ci avait refusé au vice-roi de lui rembourser les avances qui lui avaient été faites pour obtenir dans le temps sa réconciliation avec la Porte, le second c'est que le pacha d'Acre, au mépris des injonctions contraires de Méhémed-Ali, accueillait en Syrie les nombreux émigrés arabes et autres qui, mécontents de la domination du vice-roi, espéraient être plus heureux en s'établissant ailleurs ; ce qui diminuait d'autant le nombre des habitans et la richesse de l'Égypte. (*Giornale di Lucca.*)

— Champollion a trouvé l'alphabet de la langue hiéroglyphique ; un homme se présente qui réclame une gloire au moins égale, prix de trente ans de travaux. C'est un bon ministre de l'évangile, M. Ph. Basset, qui, plus heureux que Newton, Bossuet, Abazit, a découvert le sens de l'Apocalypse. Cette révélation de la plus obscure des prophéties est expliquée en trois gros volumes qui appellent à la controverse le monde chrétien. Elle a sa grammaire, son vocabulaire, sa méthode, où tout aboutit pourtant à la condamnation de l'église romaine, qui est toujours pour les protestans la grande prostituée, la Babylone. Nous sommes, nous profanes, dans l'admiration de la patience qui a rapproché pendant trente ans tant de textes, d'énigmes et de commentaires.

ÉCOLE INDUSTRIELLE.

Un ami de l'instruction publique nous prie de donner place dans nos colonnes aux réflexions qui suivent : nous nous empressons de déférer à sa demande :

Des procédés dont il serait affligeant de caractériser le motif insensé et égoïste, ont retardé longtemps l'ouverture de l'école industrielle ; fermée depuis la révolution, et privé un grand nombre d'ouvriers d'une instruction indispensable à la pratique éclairée des diverses professions mécaniques. Grâce à de nombreuses démarches, elle est enfin ouverte, et la classe de dessin est au grand complet. Malheureusement plus de CENT jeunes artisans qui se sont fait inscrire ne peuvent être admis faute de place. Pour être utile à ces jeunes gens studieux et paisibles qui, après une journée laborieuse, désirent acquérir quelque talent, un cours de dessin linéaire a été ouvert. Le professeur y donne leçon gratuitement. Les frais de l'éclairage et de chauffage sont payés par une souscription à 25 cents, à laquelle se sont empressés d'abord de prendre part MM. le président et des membres du comité des Beaux-Arts de la Société d'Emulation. Déjà quelques personnes ont contribué par cette faible somme à l'amélioration intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus intéressante de la Société. Formant l'immense majorité de la population, elle contribue pour beaucoup et principalement par des sacrifices souvent ravis à son nécessaire aux dépenses des établissemens d'instruction publique, destinés en général, à former des prêtres, des médecins, des chirurgiens, des avocats et des pharmaciens, tandis qu'elle ne trouve elle-même presque aucun enseignement propre à faciliter, améliorer et perfectionner le travail industriel.

Les effets salutaires que produit l'instruction sur la classe ouvrière enlevée au désœuvrement, à l'ignorance et à tous les excès auxquels peut se

livrer une population abruti par l'ignorance, font espérer que l'on s'empressera de contribuer, au prix de quelques cents, à la prospérité des familles laborieuses. Ce sera un bienfait dont les fruits seront utiles aux bienfaiteurs non moins qu'aux obligés. Liégeois ! rappelez-vous ces paroles de l'homme illustre qui a fait tant d'honneur au pays que Napoléon ne croyait produire que des cloutiers, avant d'avoir entendu parler avec autant de noblesse que de courage le grand artiste qui vous légua son cœur, exaucez les vœux de Grétry :

« Qu'il serait doux, écrit-il dans ses mémoires, d'y voir fleurir les sciences et les arts !... Si l'artisan y trouvait de l'encouragement, si l'instruction était plus répandue, combien de têtes vigoureuses sortiraient du petit pays de Liège ! »

La liste de souscription à 25 cents, destinée en grande partie à fournir des compas, que n'ont pas les moyens de se procurer quelques élèves doués d'heureuses dispositions, et dont une commission de cinq membres dirigera l'emploi, est déposée chez le concierge de la Société d'Emulation et au bureau de ce journal.

DE LA POSITION ACTUELLE DES ARMÉES BELGE ET HOLLANDAISE, ET DE LA CAMPAGNE DU MOIS D'AOUT.

Plusieurs journaux paraissent craindre que les Hollandais ne puissent profiter de la dislocation de notre armée pour nous attaquer une seconde fois à l'improviste. De pareilles appréhensions sont aujourd'hui dénuées de tout fondement, car les positions de nos troupes, ainsi qu'elles sont cantonnées, ont été combinées de telle sorte que le gouvernement pourrait en 48 heures réunir sur un point quelconque de notre ligne de défense entre la Meuse et l'Escaut, une armée de 36,000 fantassins et de 4,000 cavaliers, force qui en cinq jours pourrait être portée à plus de 50,000 hommes de toutes armes, soutenus par quatre-vingt-dix pièces de campagne et de plus par les batteries de toutes les positions qu'on a fortifiées dans la Campine (1.)

De son côté, l'armée hollandaise est également toute disloquée maintenant, et pour opérer un mouvement général de concentration, il lui faudrait au moins cinq jours ; or les communications entre notre grand quartier-général et la frontière sont aujourd'hui tellement rapides et multipliées que l'ennemi ne pourrait commencer aucun mouvement important sans que douze heures après on n'en fût informé à Bruxelles.

Toutefois nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir à cet égard quelques renseignemens plus détaillés qui pourront leur donner une idée exacte des positions respectives des deux armées.

L'armée hollandaise occupe maintenant une ligne fort étendue ; les quatre divisions dont elle se compose, sont rangées le long de la frontière du Brabant septentrional, depuis Nispen (arrondissement de Bréda) jusqu'à Klein-Linden (arrondissement de Bois-le-Duc, pays de Cuyk), c'est-à-dire jusqu'aux confins de la Gueldre. La division *Van Geen* (la première) forme la droite de l'armée, son quartier-général est à Bréda ; au centre se trouve la division *Saxe-Weimar* (la deuxième), dont le quartier-général est à Oosterwyk, et dont les cantonnemens s'étendent au nord jusqu'à une petite distance de Bois-le-Duc ; la gauche est formée de la division *Meyer* (la troisième), dont le quartier-général est à Eyndhoven et qui s'appuie sur la division de réserve de *Cort Heyligers*, dont le quartier-général est établi à Boxmeer.

Un peu en arrière des quatre divisions, et au débouché de toutes les routes qui conduisent au centre de ces différens corps d'armée, se trouve le grand quartier-général des princes, qui a été reporté, quelque temps après la campagne du mois d'août, de Tilbourg à Bois-le-Duc.

(1) Comme nous l'avons déjà dit, notre armée du centre se compose de 43 bataillons d'infanterie (dont 5 de garde civique) et de 28 escadrons de cavalerie ; et l'armée du centre hollandaise est forte de 44 bataillons (dont 22 de schuttery) et de 25 escadrons.

La cavalerie dont le quartier-général est à la droite de l'armée, à Romendaal, est rangée le long de toute la ligne, à une distance de la frontière ; il en est de même de l'artillerie dont la réserve est à Gertruidenbaan.

L'armée belge de son côté couvre tout le pays et s'étend le long de nos frontières parallèlement aux positions de l'armée ennemie ; elle est ainsi placée de manière à pouvoir se porter en masse avec une égale facilité sur Anvers, sur la Campine ou sur le Limbourg. Sa droite est formée par la 1^{re} division commandée par le général *Goethals* dont le quartier-général est à Louvain, et sa gauche par la deuxième division commandée par le général *Wautier* dont le quartier-général est à Malines. Ces deux grands corps sont adossés à la division de réserve commandée par le général *Duvivier* dont le quartier-général est établi à Bruxelles où se trouve également le grand état-major de l'armée.

Il est à remarquer que les positions actuelles de l'armée hollandaise sont les mêmes qu'elle occupait avant la campagne du mois d'août : alors aussi la 1^{re} division se trouvait à la droite et la 2^e au centre ; la gauche était également formée par la 3^e division et la réserve. Lorsque tous ces corps durent se concentrer pour entrer en Belgique, les deux premières divisions se réunirent à Ruyven, village situé à peu près à égale distance de Bréda et de Tilbourg, et les deux autres campèrent ensemble dans les bruyères de Woensel, un peu au-delà d'Eyndhoven ; de sorte que, dans cette position, le premier de ces deux grands corps semblait menacer Anvers, et le deuxième le Limbourg : disposition habile qui avait pour but de nous tromper sur les projets de l'ennemi, en faisant porter toute notre attention vers les deux extrémités de notre ligne de défense que nous croyions seules menacées, tandis que c'était au contraire au centre que devaient se porter les coups décisifs. Les premières opérations de l'armée hollandaise contribuèrent également à entretenir encore quelque temps cette erreur qui nous fut si fatale, car toutes les quatre divisions ennemies n'opèrent pas ensemble dès le commencement de la campagne, et ne se jetèrent pas d'abord brusquement en masse sur notre centre : un pareil mouvement nous aurait en effet dévoilé sur le champ tout leur plan de campagne, et nous aurait peut-être donné le temps de concentrer nos deux corps d'armée dans quelque position en avant de Diest, avant qu'il eût été possible à l'armée hollandaise d'y parvenir.

La reprise des hostilités nous fut au contraire annoncée par des démonstrations faites sur chacune de nos ailes : à notre gauche, une colonne sortie de Berg-op-Zoom, s'avança par la route d'Anvers, et poussa même jusqu'à Capelle, où la 1^{re} de ligne la culbuta à la bayonnette et la refoula sur Putten ; à notre droite, la 3^e division est celle de *Cort-Heyligers*, après avoir le camp de Woensel, prirent la route d'Eyndhoven à Hasselt, d'où elles semblaient menacer le Limbourg. Et tandis que ces mouvemens sur nos ailes faisaient courir d'un côté, l'armée de l'Escaut sur Anvers, de l'autre, l'armée de la Meuse dans la direction de Venloo, les trois premières divisions hollandaises pénétraient à la fois notre centre : la 1^{re} division pénétra en Belgique par Bois-le-Duc, où elle ne trouvait à vaincre que quatorze gardes civiques ; la 2^e entra par Poppel et Ravels, où elle ne rencontrait pour tout obstacle que les 850 hommes du général Niellon ; et la 3^e division qui avait pris d'abord, comme nous le disions, la route de Hasselt, une fois arrivée à Valkenswaert, faisait tout à coup tête de colonne à droite, et, s'avançant dans la Campine par Arendonck, tournait ainsi la ville de Turhout, sur laquelle les deux autres divisions venaient de rejeter la brigade Niellon, qui ne leur échappa qu'en manœuvrant avec une extrême habileté.

Pendant ces opérations, l'armée de la Meuse qui s'était portée sur la route de Hasselt où elle croyait avoir affaire au gros de l'armée hollandaise, n'y rencontra plus que la division de *Cort-Heyligers*, qui avait d'abord suivi le mouvement de la 3^e division, mais qui au lieu d'exécuter, comme celle-ci, une marche de flanc vers la Campine, avait reçu ordre de faire une diversion dans le Limbourg, où elle fut complètement battue à Zonhoven par le général Dain.

C'est ainsi que la masse de l'armée ennemie put s'emparer sans presque rencontrer de résistance, de tout le centre du pays : elle se trouvait déjà établie à Diest que notre armée de l'Escaut sortie de la province d'Anvers, n'était encore parvenue qu'à Louvain ou elle se trouvait hors d'état de rien entreprendre de sérieux sans la coopération du général Daine. Celui-ci voulut encore pour obéir à ses instructions, marcher sur Diest afin d'y opérer une jonction devenue désormais impossible, mais après avoir remporté la sanglante victoire de Kermpt (1), il se vit bientôt attaqué à la fois, en tête, en flanc et en queue : d'abord sur la route de Zonhoven à Hasselt par la division de réserve, qui s'était ralliée, ensuite sur la route de Saint-Trond à Hasselt par la 2^e division et enfin sur la route de Diest à Hasselt par la 3^e division tout entière soutenue par 16 escadrons et 32 pièces de campagne : il ne lui restait donc plus qu'à se retirer par la route de Tongres où la retraite lui aurait été également coupée par la garnison de Maestricht, sans l'intrépidité de deux faibles bataillons du 1^{er} chasseurs à pied qui deux fois repoussèrent le général Van Boocop et le rejetèrent dans Maestricht.

Nous avons donné ces détails afin de prouver que dans l'énumération des diverses causes des désastres du mois d'août, la part de l'ignorance complète où l'on était alors de la force et des positions de l'ennemi, ne doit pas être faite moins large que celle de notre infériorité numérique et de l'absence presque complète de discipline et d'organisation dans l'armée.

(1) Le prince d'Orange avoue lui-même, dans son rapport du 8 août, daté de Caringen, qu'à cette affaire toute la cavalerie légère de Boreel fut chassée de Kermpt et de Herkenrood, et poursuivie jusqu'à Berenbroek, où elle courut se mettre à l'abri de nos attaques derrière l'infanterie de la 2^e division.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de droit. — MM. Jean Denis Langhoor, d'Aubel, et Guillaume Dallemagne, de Liège, subiront leur examen de docteur, le 29 de ce mois, à 4 et 5 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 23 mars.

Naissances : 5 garçons, 3 filles.
Décès : 2 garçons, 1 fille, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Guillaume Houtain, âgé de 70 ans, orfèvre, rue de la Casquette, époux de Marie Basbe Gerin. — Nicolas Simonis, âgé de 69 ans, négociant, rue du Pont, époux de Marie Charlotte Olivier. — Bernard Demey, âgé de 20 ans, chasseur au premier régiment, 1^{er} bataillon 4^e compagnie. — Charles Claris, âgé de 19 ans, canonnier de 2^e classe, première compagnie artillerie de milice. — Marie Hélène Joseph Roisieux, âgée de 69 ans, rue Fond-St-Servais, épouse de Pierre Hoto. — Anne Regnier, âgée de 50 ans, derrière le Palais, épouse de Jean Meykamp.

Du 24 mars. — **Naissances :** 4 garçons, 3 filles.
Décès : 4 garçons, 1 fille, 2 femmes, savoir : Marie Elisabeth Rose Namur, âgée de 50 ans, rue d'Avroy, épouse en 2^e noces d'Alexandre Joseph Chapelle. — Marie Antoinette Joseph Thuillier, âgée de 49 ans, journalière, faubourg d'Amersœur, épouse de Jean Joseph Dembiermont.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J. F. MASU, rue Vinave d'Ile, n° 52, à Liège, achète les OBLIGATIONS de 12 MILLIONS, à 93 1/2 et 94, et celles de 10 MILLIONS à 89 1/2 et 90 pour cent, selon les sommes.

Il échange les espèces d'or et d'argent étrangères à la Belgique avec agio, et fait l'avance aux pensionnés du semestre courant à peu de frais. 288

Au n° 72, rue derrière le Palais, on achète les Obligations et récépissés de l'emprunt de 10 millions à 89 1/2 et tous autres papiers publics à des taux avantageux. 284

On ACHÈTE au n° 69, faub. Ste.-Marguerite, les Obligations et Récépissés de 12 et de 10 millions, à un prix très-élevé.

FABRIQUE DE FLEURS ARTIFICIELLES.

Chez Modave, rue St.-Séverin n° 697, à Liège.
 Melle. Rosalie IMER, arrivant de Bruxelles, où elle était depuis plusieurs années dans le premier magasin et fabrique de fleurs, en confectionne de toute espèce, monte les coiffures de fantaisie, remet à neuf bouquets, plumes, etc. Le tout au goût du jour. 849

MAISON n° 172, rue Sœurs de Hasques, occupée par M. le docteur Vottem, à LOUER pour le 24 juin. 279

Belle vente d'Arbustes et Plantes de pleine terre et d'Orangerie,



Qui aura lieu jeudi 29 mars, à deux heures de relevée, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en collection de plantes suivantes, tel que camelia anciens et nouveaux, magnolia de toutes espèces, azalea nouveaux, rhododendron, kalmia, andromède, ledium, 100 espèces de plantes vivaces de pleine terre, en pot ou en motte, 100 espèces de rosiers de pleine terre, 80 espèces de dahlea à fleurs doubles, et quantité d'arbustes et belles plantes d'orangerie, etc., trop long à détailler. Argent comptant. 251

VENTE DE FLEURS ET ARBUSTES



Qui aura lieu mercredi 28 courant, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en une quantité d'arbustes verts de toutes espèces, savoir : Epicia Weimouth, Thuya Cyprès Thuiodes, Cedres Rouges, Sapins argentés, Beaux de Gilead, propre à être mis en place ; plus, une partie de Rosiers du Bengale. 285

Le jeudi 5 avril 1832, à 9 heures du matin, chez DE-JARDIN, cabaretier à Ville en Hesbaye, canton d'Avennes, il sera VENDU en un seul jour de siège environ 24 BONNIERS de BIENS PATRIMONIAUX, libres de charges, situés à la Montzée et environs. Ces biens peuvent être cultivés par les habitants de Vissoul, Oteppe, Ville en Hesbaye, Cipler et Burdinne.

S'adresser pour les renseignements chez M^e PURAYE, notaire à Burdinne, ou à M. PEDUZY, arpenteur à la Montzée.

() ADJUDICATION EN VERTU DE JUGEMENT.

Les héritiers de M. Lambert Joseph MATHIEU, feront procéder le 29 mars 1832, à 10 heures du matin, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à ce commis, en présence de M. le juge de paix du quartier du Sud de cette ville, en son bureau, rue St-Jean-en-Ile, à la VENTE aux enchères publiques, sur une seule publication, d'une MAISON, n° 476, avec un petit jardin par derrière, située à Liège, place S-Jacques.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, de même que chez M. le juge de paix susdit et chez M. JENICOT, avocat, rue des Sœurs-Grises.

() VENTE DE BEAUX MEUBLES pour cause de départ.

M. BRONN, professeur à l'Université, fera VENDRE en sa demeure sur Avroy, rue Grand-Jonckeu, n° 921, à la Bastrie, le mercredi 4 avril prochain, à 2 heures de relevée, par le ministère de M^e DUSART, notaire, tout son MOBILIER, consistant notamment en plusieurs meubles en bois d'ébène tout neufs et de la plus grande beauté, idem en bois de noyer et d'acajou, canapés, chaises, et fauteuils bourrés, tables, boiserie de bibliothèques, une guitare, cuivrierie, porcelaines, poêle, fleurs, deux collections minéralogiques, l'une oryctognoctique, composée d'environ 500 échantillons, l'autre géognostique, composée de 175, et autres objets.

Vente d'une jolie Propriété, située à Liège, chaussée St.-Gilles.

Lundi 16 avril 1832, à dix heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire GILKINET, en son étude à Liège, rue Féronstrée, à la vente aux enchères de ladite propriété ainsi qu'il suit :

1^{er} Lot. — Une maison d'habitation, cotée 431, avec cour, bâtiment d'exploitation et 4 bonniers 4 perches environ de jardin, cottillages et vergers, ainsi que trois petites maisons, cotées 435, 436, 437, dépendant de cette propriété ; le tout contigu et joignant à MM. de Lantremange, Léonard, Valet, Ista, et à ladite chaussée St.-Gilles.

2^e Lot. — Une prairie arborée, sise vis-à-vis des biens composant le premier lot, contenant environ 90 perches, joignant à MM. Mouton, Clawir, à la rue dite, derrière les Murs et à la chaussée.

Ces lots seront mis en vente d'abord en masse ensuite séparément. — S'adresser pour visiter la propriété au sieur Masillon, fermier, et pour connaître les conditions de la vente et obtenir plus amples renseignements à M^e DUBOIS, avocat, demeurant à Liège, rue sur Meuse à l'Eau, et au dit notaire. 287

() Le lundi 16 avril 1832, à 2 heures après-midi, il sera procédé par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, numéro 448, à Liège, à la VENTE aux enchères du sixième total de la ferme dite de Heredeu, et des prairies et terres en dépendant, dont la contenance est de 403 bonniers 28 perches 70 aunes métriques, situés dans la commune de Héron canton de Couthuin, arrondissement de Huy. On peut en connaître le détail par inspection de l'extrait du cadastre, déposé en l'étude dudit notaire, où on pourra également connaître les clauses et conditions de la VENTE dont on aura tout lieu d'être content.

A LOUER pour en jouir de suite, une MAISON avec un jardin et une prairie, située à Beyne-Hesbay, sur la route de Liège à Verviers, cette maison par sa situation est propre au commerce, elle convient aussi à un médecin ou à un chirurgien. S'adresser rue Chaussée des Prés, n° 350, à Liège, ou chez M. VARLET, notaire, au Bois de Breux. 151

Une DEMOISELLE de bonne famille, connaissant le français et le flamand, ayant déjà resté dans une boutique d'épicerie, cherche à se PLACER comme FILLÉ de BOUTIQUE. S'adresser rue St. Remi, n° 471. 259

VENTE PAR LICITATION.

Lundi 2 avril 1832, à 10 heures du matin, chez les sieurs Malgreffe, à Welkenraedt, canton de Limbourg, district de Verviers, en vertu d'un jugement du tribunal civil de première instance séant à Verviers, en date du 17 février dernier, enregistré audit Verviers, le 23 du même mois, pardevant M. le juge de paix du canton de Limbourg, et par le ministère de M^e THISQUEN, notaire, à Dolhain-Limbourg, à été commis par ledit jugement, il sera procédé à la VENTE par licitation d'une ferme, située audit Welkenraedt, consistant en une MAISON avec étables, jardin potager et quatre prairies, contenant ensemble environ six bonniers dix perches métriques, et appartenant aux enfants et représentants de feu les sieurs Steinmetzer, dudit Welkenraedt.

Aux conditions à voir chez ledit notaire THISQUEN, 206

A VENDRE ou à LOUER, pour le 24 juin prochain, 4^e MAISON à porte cochère, avec remise, écurie et un très-beau jardin, située quai d'Avroy, n° 804, à Liège, 2^e une Maison rue de la Regence, occupée par M. Muller. S'adresser au n° 805, quai d'Avroy, pour les prix et conditions. 240

VENTE DE FUTAIE.

Jeudi 29 mars 1832, à midi précis, le notaire DE GOLLE vendra publiquement, aux pieds des arbres, dans le bois de la Basse-Arche, joignant Bonneville, commune de Haltinne, une grande quantité de marchés de futaie, sur une superficie de 13 bonniers.

Dans cette futaie, il se trouve 60 à 70 platanes d'une grosseur et élévation extraordinaires. 289

VENTE DE FUTAIE.

Jeudi 5 avril 1832 et jours suivants, à onze heures du matin, on vendra publiquement au pied des arbres, dans la Basse-Arche, commune d'Haltinne, quantité de marchés de chênes et frênes de la plus grande beauté, propres à tout usage : entr'autres un frêne de trois mètres et demi de tour à crédit. 284

VENTE DE FUTAIE.

Le mardi 3 avril, à 11 heures du matin, l'on vendra toute la futaie croissant dans le bois dit la Bourlotte, commune de Perwez, près de Huy ; la vente aura lieu chez Delbruyère, à Perwez, ou au pied des arbres, si le temps le permet. — A crédit. 286

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser rue Souverain-Pont, n° 582.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 16 mars. — Métalliques, 86 1/2. Actions de la banque 1139 1/2.

Fonds anglais du 23 mars. — Consolidés, 83 5/8.

Bourse de Paris du 23 mars. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830. 96 fr. 35 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830. 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 65 c. — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 20 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/4. — Emprunt d'Haïti, 215 fr. 00. — Emprunt rom. 79 1/4. — Emprunt Belge 77 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 22 mars. — Dette active, 41 3/8 0/0 00 0/00. Idem différée 00/00. — Bill de ch. 16 1/4 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 69 0/0 00 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 68 0/0 00 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co 5, 89 et 91 1/2 0/0. — Dito ins. gr. 11, 87 3/8 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L., 00 0/0 00. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 00 0/0 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 00 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 82 7/8 0/0 0/0. — A Rot. 1^{er} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lois de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 72 3/8 0/0 00. — Dito Londres 00 0/0 à 0. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 00 0/0. — Perp. d'Amst., 46 5/8.

Bourse d'Anvers du 24 mars.

Changes. — Amsterdam c. j. 1 0/0 av. — Paris c. j. 114 3/8 p. — Londres c. j. 40/6 3/4 ; deux mois, 40/4. — Hambourg 35 1/4 A. — Francfort c. j. 35 1/4 P ; trois mois, 35 3/8 P.

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	1 0/0 av.		
Londres.	12 1/5		
Paris.	47 1/8	A 47	46 7/8
Francfort.	35 1/4 P	P 35 9/16	P 35 7/16
Hambourg.	35 1/4	A 35 1/8	A
	Escompte 4 0/0		

Cours des Effets.		
Belgique	Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt,	94 1/2 95 1/4
	Empr. de 10 mill.,	90 1/4 91 1/4
	Empr. de 24 mill.,	00 00 0/0
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Bourse de Bruxelles, du 24 mars. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 95 0/0 A — Emprunt de 10 millions, intérêt, 90 1/8 A. — Emprunt de 24 millions, 75 3/4.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.